



Votre validation 2018-2019 est valable jusqu'au 30 juin 2019

Les mineurs et les nouveaux chasseurs ne peuvent pas valider leur permis de chasser par Internet



Par Internet : www.fdc08.com

Si vous avez validé votre permis de chasser par Internet la saison dernière, vous ne recevrez pas de bon de commande papier, un mail vous sera envoyé lors de l'ouverture du site.

Se connecter sur le site sécurisé : www.fdc08.com
Rubrique « Valider votre permis de chasser en ligne »



Saisir votre identifiant à 14 chiffres (reçu par mail et inscrit sur votre validation de la saison dernière)

Saisir votre mot de passe



Choisissez impression à domicile (e-validation)

Ou impression par la FDCA



Vérifiez vos coordonnées (nom, prénoms, adresse postale et mail) et faire les changements si nécessaire

⚠ Renseignez tous vos prénoms

Si vos références permis sont incorrectes, contactez la Fédération avant de poursuivre



Acceptez les conditions puis choisir le type de validation souhaitée avec ou sans assurance :

- Validation petit et grand gibier nationale (avec ou sans contribution 57,67 ou 68)
- Validation petit et grand gibier départementale 08
- Validation petit gibier départementale 08
- Validation temporaire

Cochez votre choix pour la chasse à la bécasse :

- Carnet papier
- Application Chassadapt (notice ci-après)



Vérifiez votre commande

Procédez au paiement par carte bancaire



Imprimez votre validation reçue par mail

OU elle vous sera envoyée par voie postale si vous l'avez demandé

Bon de commande papier jaune (bleu pour les nouveaux chasseurs)

Complétez le bon de commande reçu par voie postale



Vérifiez les champs pré-remplis, si certaines mentions sont incorrectes, faire le changement

⚠ Renseignez tous vos prénoms



Cochez le type de validation choisie avec ou sans assurance (pour les temporaires, contactez la FDCA) :

- Validation petit et grand gibier nationale (avec ou sans contribution 57,67 ou 68)
- Validation petit et grand gibier départementale 08
- Validation petit gibier départementale 08

Cochez votre choix pour la chasse à la bécasse :

- Carnet papier
- Application Chassadapt (notice ci-après)



Complétez et signez l'autorisation parentale pour les mineurs ou personne sous tutelle



Signez au RECTO ET VERSO le bon de commande



Envoyez le bon de commande complété et signé + le règlement par chèque à l'ordre de **REGIE CHASSE 08** en utilisant l'enveloppe pré-timbrée



Vous recevrez votre validation du permis de chasser accompagné du carnet de prélèvement bécasse si vous l'avez demandé par courrier sous 8 jours



Les règlements par espèces se font UNIQUEMENT SUR PLACE, à la Fédération, de 9h à 12h. AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE EN MAIN PROPRE